

RHIN-MEUSE

INFOS

journal du Comité de bassin et de l'agence de l'eau Rhin-Meuse



2010, année internationale de la biodiversité



L'Organisation des Nations Unies a proclamé 2010, année internationale de la biodiversité pour alerter l'opinion publique sur l'état et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde.

• PAGES 6-7



AERM / Stéphane Vitthum

DOSSIER



SDAGE et plans territoriaux pour le bon état des eaux, de la planification à l'action

Adoptés par le comité de bassin et approuvés par le préfet coordonnateur de bassin le 27 novembre 2009, les SDAGE Rhin et Meuse sont entrés en vigueur fin décembre. Rhin-Meuse Infos a voulu voir comment les services et opérateurs de l'Etat s'organisaient pour mettre en oeuvre les objectifs de ce plan de gestion des eaux du bassin. Rencontre avec quatre d'entre eux.

PAGES 2-3

ACTUALITÉ



L'agence de l'eau révisé son programme d'intervention

Les priorités du Grenelle de l'environnement et du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ont été prises en compte. Le 9^{ème} programme ainsi révisé met l'accent sur la préservation des milieux aquatiques, le développement de l'agriculture biologique, la lutte contre les fuites d'eau et la priorisation des interventions pour l'assainissement.

PAGE 4

EAU ET POLLUTION



A Dompierre une dynamique collective d'assainissement

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 conforte et renforce les compétences des collectivités en matière d'assainissement non collectif. Dans les Vosges, la communauté de communes du secteur de Dompierre s'est lancée dans un projet d'envergure pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif en assistant l'ensemble de ses administrés dans la mise en conformité de leurs installations. Rencontre avec les chefs de projets.

PAGE 5

EAU, NATURE ET BIODIVERSITÉ



« Nous avons collectivement une responsabilité pour préserver la biodiversité »

Rencontre avec Serge Muller, président du conseil scientifique du comité de bassin, pour mieux comprendre ce qu'est la biodiversité.

PAGE 6



La nature au service de la commune alsacienne de Baldersheim

La commune de Baldersheim (68) s'est engagée, en 2003, à réduire sa consommation de pesticides et d'engrais chimiques au profit de méthodes naturelles. Un bon exemple de protection de la biodiversité.

PAGE 7



Les zones humides, des espaces indispensables à la biodiversité, l'exemple du marais de la Cussignière

Bel exemple de reconversion écologique, une ancienne prairie laissée à l'abandon sur les communes de Gorcy et de Ville-Houdlémont (54) est aujourd'hui devenue une belle zone humide, illustrant parfaitement l'intérêt de ces milieux en terme de biodiversité, mais pas uniquement ...

PAGE 7

TROPHÉES DE L'EAU



Prix 2010 des internautes

Participez, votez et gagnez peut-être 2 places pour participer à la cérémonie des Trophées de l'eau.

PAGE 8



Paul Michelet
Directeur général
de l'agence de l'eau
Rhin-Meuse

Eau et biodiversité, un enjeu pris en compte

Les points forts de la stratégie du bassin Rhin-Meuse pour atteindre le bon état des eaux en 2015, adoptée fin 2009 par le comité de bassin, s'inscrivent pleinement dans la démarche impulsée par l'Etat dans le cadre du Grenelle de l'environnement en matière de reconquête du bon état des eaux et de protection de la diversité biologique des milieux aquatiques. Cette stratégie implique des mesures et des actions essentielles en faveur des écosystèmes, des milieux vivants, terrestres et aquatiques, en n'oubliant pas que nous faisons aussi partie de cette « biodiversité », avec ce que cela implique en termes d'enjeux en matière d'aménagement du territoire et de gestion de notre espace de vie.

Les acteurs et usagers de l'eau représentés au sein des assemblées de bassin ont ainsi décidé d'engager des mesures nouvelles pour la préservation des milieux aquatiques, gage d'une gestion plus durable de la ressource en eau, centrées sur la reconquête des hydrosystèmes (rivières, lacs, nappes, zones humides mais aussi prairies, berges enherbées, couloirs écologiques, aires de captages...) confortés par l'opinion du public au travers de deux consultations récentes particulièrement fructueuses.

L'agence de l'eau a parallèlement révisé son programme d'intervention pour soutenir plus activement encore les acteurs publics et privés qui engagent les mesures nécessaires à la protection des ressources en eau et de la biodiversité. Des moyens sont là. Reste qu'il faut convaincre de la pertinence, de l'efficacité et parfois de l'urgence des initiatives à prendre. Il nous faut donc mieux expliquer et informer... C'est l'objet de ce numéro de Rhin-Meuse infos ouvert sur la biodiversité avec des exemples concrets d'actions positives.

Bonne lecture.

Rhin-Meuse infos

BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz Cedex
Tél : 03.87.34.47.00
Internet : www.eau-rhin-meuse.fr

N° 99 - avril 2010

Sommaire de ce numéro :

- SDAGE et programmes de mesures Rhin et Meuse
- Révision du 9^{ème} programme
- Assainissement non collectif
- Année internationale de la biodiversité
- Vote des Trophées de l'eau
- Vient de paraître

Tirage : 22 000 exemplaires, diffusion par abonnement

Directeur de la publication : Paul Michelet

Rédactrice en chef : Dominique Frechin

Rédaction : Florence Chaffarod - Catherine Meyer

Ont participé à ce numéro :

Julien Laloé - Marie Lemoine - Fabien Potier - Pascal Vauthier - Patrick Weingartner

Conception et mise en page :

www.spoonik-studio.com

Documentation :

Marie-Paule Gadenne, Béatrice Fernandez, Marie-Claude Grosjean

Edition :

Agence de l'eau Rhin-Meuse, Département communication externe/ documentation - BP 30019 - 57161 Moulins-lès-Metz Cedex
Tél : 03.87.34.47.00
Fax : 03.87.60.49.85
mel : agence@eau-rhin-meuse.fr
Imprimé par Est Imprimerie 57160 Moulins-lès-Metz
Tél : 03 87 38 34 00
sur papier couché mat, 100% recyclé
ISSN : 1142 - 8569
Dépôt légal : 201002.0067



DOSSIER

SDAGE et plans pour le bon état

Adoptés par le comité de bassin et approuvés par le préfet coordonnateur de bassin le 27 novembre 2009, les SDAGE¹ Rhin et Meuse sont entrés en vigueur fin décembre. Instruments réglementaires de la politique de l'eau, ils définissent les objectifs de protection et de reconquête des eaux superficielles et souterraines du bassin et les principes de gestion durable des ressources en eau. Chaque SDAGE est complété par un programme de mesures qui identifie les principales actions à mettre en place pour atteindre ces objectifs. Rhin-Meuse Infos a voulu voir comment les services et opérateurs de l'État s'organisaient pour mettre en œuvre les objectifs de ce plan de gestion des eaux du bassin. Rencontre avec quatre d'entre eux.



Alain LIGER, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine

«Des outils de planification à mettre en œuvre par l'ensemble des acteurs»

Les SDAGE Rhin et Meuse ont été approuvés par arrêté préfectoral signé à l'issue du comité de bassin du 27 novembre 2009. Ce sont les outils de planification de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau et, à ce titre, ils fixent des objectifs ambitieux de reconquête de l'état des milieux aquatiques ; il appartient désormais à l'ensemble des acteurs concernés de les mettre en œuvre. Il est notamment de la responsabilité des administrations de l'État de les prendre en compte dans leurs décisions.

Pour atteindre ces objectifs, l'ensemble des services et établissements publics de l'État se mobilise actuellement, au sein des missions interservices de l'eau (MISE) élargies aux principaux acteurs de l'eau, pour permettre la déclinaison territoriale du programme de mesures dans des plans d'action départementaux.

L'appropriation de ces plans d'actions est essentielle pour permettre une mise en œuvre opérationnelle efficace et immédiate. Des actions de sensibilisation sont mises en place à tous les niveaux, notamment à l'attention des collectivités, des industriels, du monde agricole et des agents des services et établissements publics de l'État concernés.

Les SDAGE seront par ailleurs pris en compte lors des différentes décisions de toutes les administrations, qu'il s'agisse d'actes concernant les collectivités territoriales, l'industrie ou le monde agricole.

Le chantier qui nous attend est important, la tâche n'est pas insurmontable et les services et établissements publics de l'État se sont déjà mis en ordre de marche de manière coordonnée pour l'atteinte d'objectifs qui sont très attendus tant au niveau local qu'au niveau européen.



Patrick SPIES, chef du service de l'eau, de l'environnement et des espaces naturels à la direction départementale des territoires (DDT) du Haut-Rhin

«Le SDAGE, un outil de travail qui devient quotidien»

Pour nos services, le SDAGE est un outil de travail primordial. Il s'impose dans l'instruction des dossiers par sa force réglementaire. Nous avons organisé une réunion interrégionale en Alsace à destination de tous les agents, et pas uniquement des spécialistes des questions d'eau et d'environnement, afin qu'ils s'approprient le document. S'y référer doit devenir un automatisme. C'est d'autant plus important, que, par rapport au précédent SDAGE, tout en ne créant pas du droit, il a néanmoins une véritable portée juridique. Ce point est particulièrement vrai pour toutes les procédures de planification dans le domaine de l'urbanisme. Nous sommes également vigilants sur l'amélioration de l'assainissement, sur la préservation des milieux naturels, sur la continuité écologique des cours d'eau ou encore sur les travaux en bord de rivière. La préservation d'une zone humide, par exemple, prévaut systématiquement lors de l'instruction d'un dossier de construction d'un nouveau bâtiment.



Jean BAUDET, animateur de la mission interservices de l'eau de la Moselle

«Du programme de mesures aux plans d'actions territorialisés»

Les plans d'action sont la déclinaison du programme de mesures à une échelle locale, celle des départements et bassins élémentaires (34 dans le bassin Rhin-Meuse). Pilotés en binôme par l'agence de l'eau et les MISE, ces plans d'action demandent une concertation et coordination entre tous les services et établissements publics de l'État,

[1] SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
[2] ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques



territoriaux des eaux

l'ONEMA², l'agence de l'eau et les services de navigation. Leur objectif est simple : identifier et mettre en œuvre sur le terrain les actions prioritaires car jugées les plus efficaces sur le plan technique et économique pour atteindre le bon état sur les masses d'eau en 2015. A cet effet, nous devons dans un premier temps classer les masses d'eau par priorité ; ensuite identifier les maîtres d'ouvrage visés (collectivité, industrie, agriculture) ; puis sélectionner les actions du programme de mesures à mettre en œuvre par ces maîtres d'ouvrage. Nous disposons ensuite de deux outils : l'un réglementaire, puisque les services de l'État s'engagent à mettre en place des actions réglementaires sur ces secteurs, l'autre d'accompagnement technique et financier, puisque l'agence de l'eau s'engage elle aussi à aider les maîtres d'ouvrage qui se voient imposer ces actions. C'est un travail de concertation et de collaboration inédit entre tous les acteurs de l'eau à une échelle aussi détaillée. Nous disposons pour ce travail d'un outil de suivi partagé qui nous permet de gérer une base unique d'actions prévisionnelles et de suivre l'avancée de ces plans

d'action le plus précisément possible. Cet outil est essentiel car nous devons satisfaire à des objectifs de résultats à différentes échéances. Le premier plan d'action doit être opérationnel d'ici le printemps 2010.

Patrick WEINGERTNER, directeur du département planification, études et milieux à l'agence de l'eau Rhin-Meuse



«Un objectif de résultats qui nécessite une nouvelle dynamique d'actions»

Pour atteindre les objectifs de résultats fixés par le SDAGE, l'agence de l'eau s'appuie sur une dynamique d'actions, partagée et solidaire avec les services de l'Etat, dont les plans d'actions départementaux constituent le fer de lance. Ceci va aussi amener l'agence de l'eau à réfléchir sur la manière de convaincre les maîtres d'ouvrage pour susciter les interventions nécessaires à l'atteinte du bon

Quels objectifs pour les SDAGE Rhin et Meuse

Les objectifs environnementaux ont été adoptés après consultation du public et des assemblées, en convergence avec les enjeux du Grenelle de l'environnement.

- un objectif général de deux tiers des cours d'eau et plans d'eau en bon état écologique en 2015 (contre moins de la moitié actuellement) ;
- un objectif de bon état chimique des eaux de surface qui ne pourra être restauré que progressivement d'ici 2027, en raison de la présence dans les eaux de substances polluantes, souvent d'origine diffuse, impliquant un effort de reconquête qui ne portera ses fruits qu'à long terme. L'objectif de réduction des rejets fixé pour ces substances prévoit cependant une réduction de moitié d'ici 2015 pour les plus toxiques d'entre elles ;
- un objectif de bon état progressivement retrouvé d'ici 2027 pour les nappes d'eau souterraine, dont la majeure partie de la nappe d'Alsace d'ici 2021, et pour 58% des eaux souterraines dès 2015 (50% actuellement) ;
- un objectif de reconquête d'ici 2015 de toutes les aires d'alimentation des captages pour l'eau potable menacés par les pollutions diffuses ;
- un objectif de réduction sensible des volumes d'eau prélevés dans la nappe des grès du Trias inférieur, dans le secteur de Vittel Contrexéville, à hauteur d'un million de mètres cubes par an.

Au total, ce sont environ 1,8 milliard d'euros à mobiliser d'ici 2015, soit environ 80 euros par an et par habitant en moyenne. C'est sensiblement dans le prolongement de l'effort global consenti actuellement pour l'amélioration de la qualité des eaux. Il nécessitera un renforcement et une accélération des actions de restauration des cours d'eau et zones humides et pour la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole.

état des eaux. Il devra en résulter une nouvelle politique d'animation territoriale afin d'aller à la rencontre des acteurs qui auront à interagir dans la mise en œuvre du SDAGE. L'agence de l'eau devra, de ce fait, poursuivre et intensifier sa politique d'aide sélective au regard des priorités : la reconquête des captages, la restauration et la protection des milieux aquatiques

doivent devenir des axes majeurs dans nos interventions ...

La mise en œuvre des dispositions des nouveaux SDAGE ne doit pas nous faire oublier que les prochaines échéances se profilent déjà : 2013, nouvel état des lieux et 2015, nouvelle consultation du public. Les acteurs et les pouvoirs publics seront « jugés » sur leur capacité à se mobiliser et surtout sur les résultats.



Identifier et mettre en œuvre sur le terrain les actions prioritaires pour l'atteinte du bon état des eaux.

L'agence de l'eau révisé son programme d'intervention

Les priorités du Grenelle de l'environnement et du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ont été prises en compte. Le 9^{ème} programme ainsi révisé met l'accent sur la préservation des milieux aquatiques, le développement de l'agriculture biologique, la lutte contre les fuites d'eau et la priorisation des interventions pour l'assainissement.



AERM/P. Russo

La protection des milieux aquatiques,...



AERM/P. Gisselbrecht

la suppression des pesticides en zones non agricole, ...



AERM/Plumecocq

la protection des captages ...



AERM/D.Raby

et la réduction des fuites des réseaux d'eau potable sont quelques unes des priorités du 9^{ème} programme révisé.

Le programme d'interventions révisé de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est entré en vigueur le 1^{er} janvier dernier. Ce document, qui définit les priorités d'actions de l'établissement (2010-2012) se devait de prendre en compte les dispositions du SDAGE adopté fin 2009 et les orientations du Grenelle de l'environnement. L'atteinte du bon état des eaux est toujours en ligne de mire avec une préoccupation réaffirmée quant à l'efficacité des actions aidées.

Milieux aquatiques, c'est systématique

La protection des milieux aquatiques et des zones humides bénéficie d'un coup d'accélérateur. Il s'agit de valoriser un des leviers importants pour la reconquête de la qualité des eaux. Afin de faciliter l'émergence des opérations, certains taux d'aides ont été revus à la hausse. De manière générale, la protection des milieux aquatiques doit devenir systématique, par exemple lors de travaux d'assainissement désormais soumis au respect de bonnes pratiques. Une autre idée, l'expérimentation de contrats multi-pressions. Sur un secteur, les acteurs seront encouragés à réfléchir toutes thématiques confondues dans le cadre d'un projet global.

Le développement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement reste une priorité. A côté de la mise en œuvre du programme européen de développement rural utile pour la protection des captages

d'eau potable, l'agence de l'eau Rhin-Meuse conforte son soutien aux opérations d'animation en agriculture conventionnelle et l'accentue pour l'agriculture biologique. L'agence de l'eau souhaite, en partenariat avec les acteurs, contribuer à développer cette filière.

Bannir les fuites

Autre nouveauté, l'agence de l'eau Rhin-Meuse conditionne ses aides à un rendement minimum des réseaux d'eau potable, contribuant ainsi à une gestion durable des ressources en eau. Les collectivités sont sensibilisées à la réduction des fuites d'eau et peuvent être accompagnées dans cette démarche. Côté assainissement, qui reste le premier poste de dépenses, l'agence de l'eau Rhin-Meuse accompagnera en priorité la réalisation des actions jugées les plus urgentes pour l'atteinte du bon état des eaux. Enfin, un effort supplémentaire pour la lutte contre les substances dangereuses a été acté, se traduisant par une augmentation des aides notamment pour les campagnes de suivi des rejets de ces substances. Côté déchets dangereux pour l'eau, la promotion auprès des collectivités locales d'une gestion territoriale bénéfique de deux nouveaux leviers : une aide pour les effluents graisseux et l'instauration de primes bonifiées lorsque certaines conditions sont remplies.

A Dompaire une dynamique collective d'assainissement

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 conforte et renforce les compétences des collectivités en matière d'assainissement non collectif. Dans les Vosges, la communauté de communes du secteur de Dompaire s'est lancée dans un projet d'envergure pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif en assistant l'ensemble de ses administrés dans la mise en conformité de leurs installations. Rencontre avec les chefs de projets.

Conscients de l'obligation légale de mise en conformité de l'assainissement non collectif, les membres du conseil de communauté ont décidé d'agir. Gérard Marulier, vice-président en charge de l'assainissement individuel a hérité du dossier : « Plutôt que de laisser les habitants engager des démarches individuelles pour mettre à niveau leur assainissement autonome, nous avons souhaité les accompagner dans une opération collective, convaincus que l'impact en serait plus bénéfique. Les 27 communes ont d'abord fait un choix entre un assainissement collectif ou individuel en fonction de leurs particularités : certaines ont des habitats très dispersés, d'autres sont situées sur deux versants d'une colline, souligne le vice-président. La moitié des communes a alors choisi de se lancer dans une démarche d'assainissement individuel, solution technico-économique plus avantageuse qu'une solution d'assainissement collectif. Avec les aides financières de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et du conseil général des Vosges, le projet est très économique pour nos habitants. »

Fédérer

Un projet ambitieux s'est alors lancé sous le contrôle de Marie Desbarbieux, agent

de développement de la collectivité. « Il a fallu informer les habitants de leurs obligations puis les convaincre de l'intérêt d'un projet collectif. Visites de contrôle, courriers recommandés, réunions publiques ont été des outils indispensables pour les persuader. 60% des personnes concernées par la mise à niveau de leur assainissement se sont ainsi engagées avec la communauté de communes, soit 250 foyers. Tous ont bien compris l'intérêt financier que ça leur apportait mais aussi les démarches administratives que cela leur évitait. Nous sommes très satisfaits de ce taux de retour. L'étape suivante consiste à passer un marché avec un prestataire qui réalisera les études de faisabilité et établira un chiffrage financier pour chacun des foyers. Il restera ensuite les travaux à effectuer. Ceux-ci s'étaleront sur 3 années. »

Pour le bassin Rhin-Meuse, la communauté de communes du Secteur de Dompaire est la deuxième à lancer une opération globale de réhabilitation. Elle espère bien servir d'exemple à d'autres collectivités rencontrant des problématiques identiques.

Pour conclure, Marie Desbarbieux souligne que l'importance d'une dynamique politique est indispensable pour la réussite d'un tel projet.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse aide les travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif.

Quels travaux aidés

Dans le cadre de son 9^{ème} programme d'intervention, l'agence de l'eau Rhin-Meuse soutient la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif présentant des risques sanitaires ou environnementaux, déclarées et notifiées non-conformes pour lesquelles un délai de mise à niveau inférieur ou égal à 4 ans est imposé au propriétaire (conformément aux dispositions du code de la santé publique, article L.1331-1-1).

Quels aides

Les études d'avant-projet (maîtrise d'œuvre, études techniques) peuvent bénéficier d'une subvention à hauteur de 70 % des frais engagés. Les travaux peuvent bénéficier d'une subvention à hauteur de 30 à 40 % du montant des travaux (suivant la zone géographique). Le montant retenu par l'agence de l'eau est plafonné à 9 000€ HT par installation.

Quelles modalités

Réaliser au préalable une étude de zonage d'assainissement
Réaliser au préalable les contrôles de conformité (mission du SPANC)

L'opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité compétente pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif.

Parallèlement à ce dispositif d'aide aux travaux, l'agence de l'eau Rhin-Meuse attribue une prime annuelle aux services publics de l'assainissement non collectif (SPANC). Elle est attribuée aux collectivités compétentes en la matière et concerne le contrôle, l'entretien et/ou la réhabilitation des installations. En 2009, l'agence de l'eau a attribué 407 000 euros de prime au SPANC.

Pour en savoir plus, consultez le guide des aides sur www.eau-rhin-meuse.fr/rubriquelesaidas.



Samuel Chauvanet

Les travaux peuvent bénéficier d'une subvention à hauteur de 30 à 40%.



250 habitations vosgiennes mettront à niveau leur système d'assainissement sous le contrôle de la communauté de communes du secteur de Dompaire.

Rencontre avec Serge Muller

« Nous avons collectivement une responsabilité pour préserver la biodiversité »



Conservatoire des sites Lorrains

La conservation des zones humides, des cours d'eau, de leur fonctionnement naturel concourt parfaitement à l'atteinte de l'objectif de bon état des eaux.

L'Organisation des Nations Unies a proclamé 2010, année internationale de la biodiversité pour alerter l'opinion publique sur l'état et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde.

Rencontre avec Serge Muller, président du conseil scientifique du comité de bassin Rhin-Meuse, pour mieux comprendre ce qu'est la biodiversité.

Rhin-Meuse infos : Pouvez-vous nous donner votre définition de la biodiversité ?

Serge Muller : La biodiversité, c'est toute la variété des formes de vie sur notre planète et les interactions entre elles. La biodiversité, c'est donc une diversité d'écosystèmes, d'espèces, de gènes, de milieux vivants aussi bien terrestres que marins. La biodiversité s'oppose à l'uniformité.

Quelle place joue la biodiversité face à l'enjeu de la qualité de l'eau ?

De manière générale, préserver la biodiversité, c'est offrir une meilleure résistance à toutes les perturbations que nous pouvons connaître (événements climatiques extrêmes, sécheresse, inondation...). Les dégradations causées par l'homme laissent le champ libre à des déséquilibres. Prenons l'exemple des

Pouvez-vous illustrer vos propos sur les bénéfices d'une biodiversité conservée ?

Les zones humides, grâce à leur capacité d'autoépuration, améliorent la qualité des eaux. Elles sont également le refuge d'espèces animales ou végétales qui ont aussi un rôle à jouer dans un cycle naturel (chaîne alimentaire...). Autre exemple, celui de la Moselle sauvage : conserver ses espaces de divagation permet de recharger la nappe phréatique, de mieux gérer les inondations. En matière de qualité et d'alimentation en eau, il y a un véritable enjeu pour l'homme à savoir préserver cette biodiversité.

« La biodiversité sait s'adapter face aux changements »

A l'échelle de la planète, nous n'avons encore qu'une connaissance très partielle de la biodiversité.

Comment décrire la biodiversité aquatique au niveau du bassin Rhin-Meuse ?

Le bassin Rhin-Meuse compte de nombreux hydrosystèmes de grande qualité : une variété importante de cours d'eau, des rivières phréatiques, des rivières divagantes, des zones humides, des forêts et prairies inondables, des tourbières, des marais alcalins et salés... Face à cette richesse, nous avons collectivement une responsabilité pour préserver cette biodiversité exceptionnelle ou ordinaire. Car l'homme fait partie de cet ensemble. Il en est dépendant.

espèces végétales exotiques introduites par l'homme, les élodées du Canada, jussies et autres fougères flottantes d'Amérique du Sud colonisent cours d'eau, étangs. Elles étouffent les espèces autochtones pour ne former qu'un peuplement monospécifique, et peuvent ainsi provoquer des mortalités de poissons.

« Ne pas raisonner à court terme »

A l'opposé, la biodiversité a cette force de pouvoir s'adapter face aux changements, de permettre un équilibre des différents écosystèmes et d'en assurer une meilleure fonctionnalité. Sachons en profiter !

Quelles sont les menaces qui pèsent sur la biodiversité ?

L'urbanisation, l'artificialisation de l'espace, l'agriculture intensive peuvent être citées. En Lorraine, ce sont les prairies qui sont les plus menacées car mises en culture. D'une manière générale, c'est la rentabilité qui prime. Pourtant il est nécessaire et possible de concilier activités humaines et biodiversité, mais pour cela la vision ne doit pas être une vision à court terme.

Que prévoit le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux adopté en novembre dernier pour préserver cette biodiversité ?

Ce document de planification est en faveur du maintien de la biodiversité. En effet, la



AERIM/C. Ledran

Serge MULLER

Lorrain de souche, né à Sarreguemines, Serge Muller est d'abord un homme de terrain. Après son diplôme d'ingénieur, préparé à l'Institut national agronomique de Paris-Grignon, il prépare sa thèse de doctorat à Paris, puis travaille pendant trois ans au parc naturel des Vosges du Nord, après quoi il enseigne pendant dix ans à l'Institut national agronomique à Paris et intègre ensuite l'université Paul Verlaine - Metz comme professeur en 1990. Triplement récompensé par l'Académie nationale de Metz, l'Académie lorraine des sciences et la Société centrale d'horticulture de Nancy pour son ouvrage sur la flore protégée de Lorraine, Serge Muller semble doté du don d'ubiquité : non content d'étudier la flore des prés salés, des hautes-chaumes, des tourbières et des plaines alluviales de Lorraine, il mène aussi des recherches à l'île de la Réunion et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Il consacre également plusieurs jours par semaine à siéger aux conseils scientifiques de nombreux organismes de protection de la nature, tant au niveau régional en Lorraine et Alsace que national, en particulier dans le cadre du conseil national de la protection de la nature dont il préside la commission flore.

qualité de l'eau est dépendante de tout ce qui se passe sur le bassin versant qu'il s'agisse des activités humaines ou du fonctionnement des hydrosystèmes. La conservation des zones humides, des cours d'eau, de leur fonctionnement naturel concourt parfaitement à l'atteinte de l'objectif de bon état des eaux.

La nature au service de la commune alsacienne de Baldersheim

La commune de Baldersheim (68) s'est engagée, en 2003, à réduire sa consommation de pesticides et d'engrais chimiques au profit de méthodes naturelles. Sept années plus tard, l'enthousiasme ne faiblit pas. L'équipe municipale accorde parfaitement avec le fleurissement de la ville respect de la nature, de l'eau, de la santé. Un bon exemple de protection de la biodiversité.

Stress, tisane, camomille ou encore calendrier lunaire sont des termes peu courants dans les services techniques des communes. Ce sont pourtant ceux qu'emploie Marc Houtsch, responsable des espaces verts de Baldersheim (68) lorsqu'il parle de l'entretien des espaces verts de son village. « Nous allons plus loin que la simple suppression des pesticides. Nous supprimons toute utilisation de produits chimiques, y compris les engrais fertilisants. Nous revenons aux méthodes traditionnelles du jardinage. Nous soignons les plantes dans des périodes lunaires favorables, nous soignons la terre plutôt que les plantes, nous essayons de comprendre pourquoi certaines plantes sont attaquées par des ravageurs et pas d'autres, pour faire mieux l'année qui suit. La tisane est devenue notre engrais favori : la tisane de fougère comme insecticide, d'absinthe contre les ravageurs, l'ortie comme fertilisant ou encore la camomille pour certaines plantes trop vigoureuses. »

Une démarche participative

L'équipe de Marc Houtsch met en œuvre le BRF (Bois Raméal Fragmenté) comme nutriment à la terre et économie d'arrosage. « Nous avons fait participer les habitants de la commune. Nous leur avons demandé de mettre à notre disposition les résidus de leur taille sur le trottoir, que nous avons récupérés et broyés. Nous avons ainsi évité à chaque habitant de se déplacer à la déchetterie et la commune a fait des économies. » La démarche de la commune est globale. Même les matériaux utilisés pour les trottoirs sont choisis pour éviter aux herbes de pousser. Baldersheim fait aujourd'hui figure d'exemple. Une quinzaine de communes françaises sont venues s'inspirer de ses démarches et ses réflexions qui, « une fois bien rodées, ne prennent pas plus de temps et ne coûtent pas plus cher. »



AERM / C. Meyer

Les services municipaux cultivent leurs propres essences, à la fois pour le fleurissement de la ville mais également pour leur entretien.

Les zones humides, des espaces indispensables à la biodiversité

L'exemple du marais de la Cussignière

Bel exemple de reconversion écologique, une ancienne prairie laissée à l'abandon sur les communes de Gorcy et de Ville-Houdlémont (54) est aujourd'hui devenue une belle zone humide, illustrant parfaitement l'intérêt de ces milieux en terme de biodiversité, mais pas uniquement ...

Le marais de la Cussignière, au nord du département de la Meurthe-et-Moselle, est un refuge pour de nombreuses espèces végétales et animales. Boisements d'aulnes ou de saules, roselières et autres prairies humides abritent une grande diversité d'espèces animales : busard des roseaux et bécassine des marais y côtoient entre autres tritons, lézards, criquets et libellules. C'est ainsi que cette zone humide a été déclarée « Espace Naturel Sensible » par le conseil général de Meurthe-et-Moselle.

Au service de la biodiversité et de la protection de l'eau

Les deux communes de Gorcy et de Ville-Houdlémont, sur lesquelles se situe cette zone humide, ont décidé de faire de cet espace un lieu emblématique. Avec l'appui de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et du conseil général de Meurthe-et-Moselle, un diagnostic écologique, un plan de gestion (définissant les actions à mettre en œuvre pour préserver ce site) ainsi qu'un plan d'aménagement de la zone, ont été réalisés. Si la zone humide est un refuge

incontesté pour la biodiversité, elle œuvre aussi pour la protection de la ressource en eau, et rend, ainsi, de nombreux services aux communes. La situation de la zone humide, en bordure du ruisseau du Coulmy, facilite les inondations régulières. Le marais joue ainsi un rôle primordial de stockage des crues et de soutien d'étiage, mais aussi d'épuration et de filtration des eaux. Pour protéger au mieux cet endroit, les communes projettent de rédiger une charte de préservation de la zone, à destination de l'ensemble des usagers. L'intérêt écologique du secteur devient un support attrayant pour des sorties ou animations pédagogiques.

Des panneaux informatifs et pédagogiques agrémentent le site.



Mairie de Gorcy

TROPHÉES DE L'EAU

Prix 2010 des internautes

Participez, votez et gagnez peut-être 2 places pour participer à la cérémonie des Trophées de l'eau.

Vous aussi, participez au vote !

- Parmi les douze actions nominées, choisissez celle que vous trouvez la plus exemplaire !
- L'action qui aura obtenu le plus de suffrages se verra décerner, pour la première fois, le prix 2010 des Internaute.
- Si vous êtes tiré au sort, vous pourrez participer à la 9^{ème} cérémonie de remise des Trophées, le 25 juin 2010 à Metz.

Les douze actions nominées 2010

- Association Les Puisatiers (54) / Action de solidarité pour une gestion intégrée de l'eau dans un village du Burkina Faso
- Association Solidarité Entraide Madagascar (68) / Action de solidarité visant la protection de zones de captage à Madagascar
- Commune de Fraimbois (54) / Renaturation du Laxat
- Commune de Géville (55) / Renaturation de l'étang de Jévaux
- Communauté de communes du canton de

- Villé (67) / Politique d'amélioration de la qualité du Giessen
- Communauté de communes du Lunévillois (54) / Programme de réduction du risque d'inondation
- Garage Gaudron (54) / Démarche de développement durable
- Syndicat d'eau potable de la région mirecurtienne (88) / Amélioration du rendement du réseau d'eau potable
- Institut régional de coopération-développement (67) / Action de solidarité visant l'approvisionnement en eau potable de villages au Cameroun
- Syndicat d'électrification et des eaux du sud est des Ardennes (08) / Réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif
- Union départementale de la confédération du logement et du cadre de vie de Moselle (57) / Information du public dans le cadre de la consultation 2008
- Ville et communauté urbaine de Strasbourg (67) / Programme de suppression définitive de produits phytosanitaires

POUR VOTER

A partir du 26 avril 2010
Connectez-vous sur www.lestrophesdeleau.fr

1. Découvrez en détail les actions nominées
2. Comparez, choisissez
3. VOTEZ



VIENT DE PARAÎTRE

Les demandes de documents sont à adresser par écrit ou par mel (cdi@eau-rhin-meuse.fr) au service documentation de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Les SDAGE et programmes de mesures disponibles

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les programmes de mesures qui en découlent ont été adoptés. Fruit d'un travail de concertation de sept années, ils présentent pour les années à venir les objectifs environnementaux au regard de l'atteinte du bon état des eaux en 2015.

Pour le district Rhin et le district Meuse, le SDAGE est composé de 3 chapitres (objet et portée du SDAGE ; objectifs de qualité et de quantité ; orientations fondamentales et dispositions) et de dix documents d'accompagnement. Les programmes de mesures sont déclinés pour le district Rhin et le district Meuse.

Les documents sont disponibles :

- en téléchargement sur internet : www.eau2015-rhin-meuse.fr

Rubrique Documents de référence

- sur CD-Rom
- au format papier

SDAGE et programmes de mesures Rhin et Meuse - 2010-2015 - Version définitive

Le 9^{ème} programme révisé

Retrouvez l'ensemble des délibérations et guide des aides actualisés suite à la révision du 9^{ème} programme en téléchargement sur www.eau-rhin-meuse.fr, rubrique 9^{ème} programme ou en version papier sur simple demande à l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

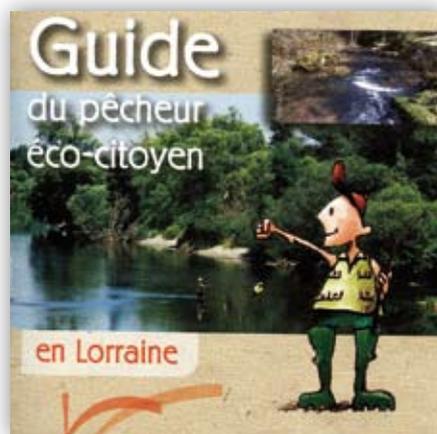
Une rubrique pour la biodiversité aquatique du bassin Rhin-Meuse

2010, année internationale de la biodiversité. Le site internet de l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est doté, pour l'occasion d'une rubrique entièrement vouée à la biodiversité aquatique du bassin Rhin-Meuse. Quels gestes pour la préserver ? Quelles actions emblématiques dans le bassin ? Disponible à l'adresse www.eau-rhin-meuse.fr/biodiversite

Un projet pour redynamiser le vieux Rhin

Le Rhin est un fleuve protégé à différents titres. En France comme en Allemagne, de nombreux programmes de conservation et de restauration de ses milieux ont vu le jour ces dernières années. Le projet transfrontalier de redynamisation du Vieux Rhin, réalisé en coopération avec les acteurs du programme intégré pour le Rhin (Allemagne) et EDF (France), a pour ambition de proposer des scénarios pour retrouver un cours d'eau plus dynamique sur ce tronçon du fleuve. Une plaquette a été éditée afin d'expliquer plus en détail l'objectif de ce projet.

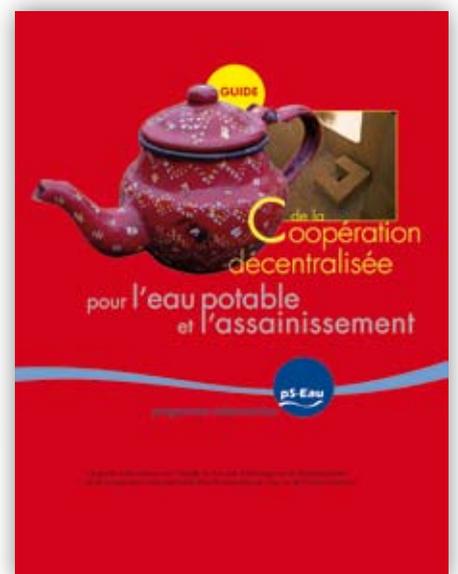
Redynamisation du vieux Rhin 2009-2012 - Région Alsace - Agence de l'eau Rhin-Meuse - Interreg Rhin Supérieur - 16 pages - décembre 2009



Les règles d'or du pêcheur éco-citoyen

Les fédérations lorraines de pêche ont édité un guide du pêcheur éco-citoyen. Il rappelle les règles d'or que le pêcheur se doit de respecter afin que la pêche conserve ses lettres de noblesse.

Guide du pêcheur éco-citoyen en Lorraine - Fédérations lorraines de pêche - Région Lorraine - Agence de l'eau Rhin-Meuse - 25 pages - 10x10 cm



Tout savoir sur la coopération décentralisée pour l'eau potable et l'assainissement

L'objet de cet ouvrage est de présenter le cadre d'intervention et les outils disponibles pour les acteurs de la coopération décentralisée qui souhaitent s'impliquer, ou s'engager davantage, dans les actions de solidarité portant sur les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Guide de la coopération décentralisée pour l'eau potable et l'assainissement - Programme solidarité Eau - Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer - Ministère des affaires étrangères et européennes - 66 pages - novembre 2009

